



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 9 août 2021, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1555-2021

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE :

- Autoriser la classe d'usage « Hc : Unifamilliale jumelée » dans la zone 145-H ;
- Modifier les normes d'implantation relativement aux marges de recul latérales pour l'habitation de type jumelé dans la zone 145-H ;
- Modifier le coefficient d'occupation du sol prescrit dans la grille de spécifications de la zone 162-H.

ET AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 AFIN DE :

- Modifier le 5^e alinéa de l'article 3.1.3 concernant la distance entre les intersections sur les rues locales et collectrices ;
- Modifier l'article 3.2 concernant les îlots.

QUE le règlement est entré en vigueur le 26 août 2021, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 1^{er} septembre 2021.

Mélanie Côté
Greffière adjointe par intérim